



Patrocinio  
Regione Liguria



Patrocinio  
Comune Pietra Ligure

## A.S.D Valmaremola

Registro Nazionale delle Associazioni e società sportive dilettantistiche  
Sezione della polisportiva U.I.S.P. n° C040371



## VAL MAREMOLA TRAIL ED.15

### REGOLAMENTO

### ANNO 2027

VAL MAREMOLA TRAIL ULTRA ED.4

VAL MAREMOLA LONG TRAIL ED.15

VAL MAREMOLA MEDIUM TRAIL ED.2

VAL MAREMOLA SHORT TRAIL ED.11



## ART. 1) ÉTHIQUE

L'univers du TRAIL rassemble de nombreuses personnes qui, en plus de pratiquer un sport, partagent et respectent des valeurs essentielles qui constituent l'éthique du sport.

- Respect d'autrui, et donc de soi-même : aucune tricherie, ni avant ni pendant la course.
- Respect des autres coureurs : porter assistance à un coureur en difficulté.
- Respect des bénévoles qui participent eux aussi par plaisir.
- Respect de la nature : préserver la faune et la flore en ne jetant pas de déchets ; suivre les sentiers balisés sans les couper afin de prévenir l'érosion des sols.
- Pas de prix en espèces.
- Partage et solidarité : chacun, compétiteur ou bénévole, s'entraide et intervient pour porter assistance en cas de besoin.

## ART. 2) ORGANISATION

L'association Valmaremola A.S.D. organise la quinzième édition de la course de trail « Val Maremola Trail », sous le patronage de la Région Ligurie et de la commune de Pietra Ligure, avec la participation des communes de Tovo San Giacomo, Giustenice, Finale Ligure, Borgio Verezzi et Magliolo. Parmi les partenaires figurent : l'Association A.I.B. de prévention des incendies de forêt et de protection civile de Finale Ligure. Association de Prévention des Incendies de Forêt et de Protection Civile de Borgio Verezzi, l'Association des Chasseurs de Valmaremola, l'Association Pietra Soccorso, la Croix Blanche de Borgio Verezzi, la Croix Rouge SMTS, l'ARI Loano IQ1LA Radio Amateurs, le SMS Concordia Verezzi, l'ASD, le Club Sportif de Maremola et la section CAI Loano.



### ART. 3) COURSE DE TRAIL

Course à allure libre en pleine nature, suivant les sentiers de la région vallonnée et montagneuse de six communes, sur un large circuit avec départ et arrivée à Pietra Ligure. La course se déroule en une seule étape, à allure libre, dans un temps imparti et en mode semi-autonome.

- Course individuelle d'environ 54 km avec un dénivelé positif de 2 700 mètres et un temps limite de 11h00, départ à 6h00 de l'embarcadère de la Via Don Giovanni Bado.

Difficulté : Élevée (30 km) ; Difficile (24 km)

- Course individuelle d'environ 35 km avec un dénivelé positif de 1 800 mètres et un temps limite de 6h30, départ à 8h30 de l'embarcadère de la Via Don Giovanni Bado.

Difficulté de la course : Difficile (19 km) Moyenne (16 km)

- Course individuelle d'environ 24 km avec un dénivelé positif de 1 200 mètres et un temps limite de 5 heures, départ à 9 h du quai de la Via Don Giovanni Bado.

Difficulté de la course : Difficile (8 km) Moyenne (16 km)

- Course individuelle d'environ 16 km avec un dénivelé positif de 700 mètres et un temps limite de 3 h 30, départ à 9 h 30 du quai de la Via Don Giovanni Bado.

Difficulté de la course : Moyenne

- Course loisir non compétitive d'environ 8 km à allure libre avec un dénivelé positif de 300 mètres et un temps limite de 2 heures, départ à 15 h du quai de la Via Don Giovanni Bado.

Difficulté du test : Facile/Moyen



## **ART. 4) PARTICIPATION**

Le Val Maremola Trail Ultra (54 km, dénivelé positif + 2 700 m) est ouvert aux athlètes membres de l'UISP, de la FIDAL ou d'une autre organisation reconnue, ou titulaires d'une RunCard, RunCard EPS ou Mountain & Trail RunCard, nés en 2007 ou avant, et à jour de leur cotisation pour la saison 2026/27, ainsi qu'aux non-membres titulaires d'un certificat d'aptitude à la compétition valide.

Le Val Maremola Long Trail (35 km, dénivelé positif + 1 800 m) est ouvert aux athlètes membres de l'UISP, de la FIDAL ou d'une autre organisation reconnue, ou titulaires d'une RunCard, RunCard EPS ou Mountain & Trail RunCard, nés en 2007 ou avant, et à jour de leur cotisation pour la saison 2026/27, ainsi qu'aux non-membres titulaires d'un certificat d'aptitude à la compétition valide.

Le Val Maremola Medium Trail (24 km, dénivelé positif + 1 200 m) est également ouvert. La participation est ouverte aux athlètes membres de l'UISP, de la Fidal ou d'une autre organisation reconnue, ou titulaires d'une RunCard, d'une RunCard EPS ou d'une Mountain & Trail RunCard. Sont éligibles les athlètes nés en 2007 ou avant, à jour de leur adhésion pour la saison 2026/27, ainsi que les athlètes non membres munis d'un certificat d'aptitude à la compétition valide pour l'événement.

Le Val Maremola Short Trail (16 km, catégorie 700 D+) est ouvert aux athlètes inscrits auprès de l'UISP, de la Fidal ou d'une autre organisation reconnue, ou titulaires d'une RunCard, d'une RunCard EPS ou d'une Mountain & Trail RunCard, nés après 2008/2009 (y compris les juniors), ainsi qu'aux anciens membres à jour de leur adhésion pour la saison 2026/27, et aux athlètes non inscrits munis d'un certificat d'aptitude à la compétition valide à la date de l'événement.

La Marche dans la SUGHERETA (8 km, catégorie 300 D+) est une course/marche récréative, à allure libre et sans compétition. Tous les participants sont les bienvenus. Lors de l'inscription, le formulaire d'inscription et la décharge de responsabilité doivent être signés.



## **ART. 5) CARACTÉRISTIQUES DU PARCOURS**

### **Le parcours est une boucle de 54 km avec un dénivelé positif de 2 700 m.**

50 % sentiers

30 % chemins de terre

20 % asphalte

Le parcours se déroule en terrain dégagé, le long de sentiers balisés, avec de nombreux passages techniques. La partie centrale se situe en moyenne montagne, sans jamais dépasser 900 mètres d'altitude, avant de redescendre vers la mer.

### **Le parcours est une boucle de 35 km avec un dénivelé positif de 1 800 m.**

52 % sentiers

28 % chemins de terre

20 % asphalte

Une grande partie du parcours se déroule en terrain dégagé, le long de sentiers balisés, avec de nombreux passages techniques, pour une altitude maximale de 316 mètres.

### **Le parcours est une boucle de 24 km avec un dénivelé positif de 1 200 m.**

52 % sentiers

28 % chemins de terre

20 % asphalte

La majeure partie du parcours se déroule en terrain dégagé, le long de sentiers balisés, avec de nombreux passages techniques et une altitude maximale de 280 mètres.

### **Il s'agit d'une boucle de 16 km présentant un dénivelé positif de plus de 700 mètres.**

52 % sentiers

23 % chemins de terre

25 % asphalte



La majeure partie du parcours se déroule en terrain dégagé, le long de sentiers balisés, avec de nombreux passages techniques.

**Le parcours non compétitif « Randonnée dans la forêt de liège » est une boucle de 8 km présentant un dénivelé positif de plus de 300 mètres.**

75 % sentiers

25 % asphalteLa majeure partie du parcours se déroule en terrain dégagé, le long de sentiers balisés, les sections initiale et finale étant asphaltées.

#### **ART. 6) CERTIFICAT MÉDICAL**

Pour s'inscrire aux courses de Val Maremola, un certificat médical d'aptitude à la course à pied, à l'athlétisme ou à une discipline supérieure est requis.

Ce certificat (vérifiez sa validité à la date de la course) doit être téléchargé lors de l'inscription sur le site web <http://iscrizioni.wedosport.net/>

Les athlètes ne présentant pas de certificat médical ne seront pas autorisés à participer à la course.

#### **ART. 7) DOCUMENTS REQUIS**

Un formulaire de décharge de responsabilité doit être rempli lors de l'inscription sur le site web wedosport.

#### **ART. 8) PROCÉDURE D'INSCRIPTION**

L'inscription aux courses se fait en ligne sur [www.valmaremolatrail.it](http://www.valmaremolatrail.it) et/ou [wedosport.net](http://wedosport.net).

Les inscriptions en ligne seront closes le mercredi 3 février 2027 à minuit.

Pour la course/marche récréative non compétitive et à allure libre « Promenade dans la forêt de chênes-lièges », les inscriptions seront ouvertes le samedi 6 février de 12h00 à 14h30 sur la Piazza San Nicolò, à Pietra Ligure.



Pour les courses compétitives, il sera possible de s'inscrire le samedi 6 de 12h00 à 18h00 et le dimanche 7 matin de 5h00 à 9h00 jusqu'à épuisement des dossards.

## **ART. 9) MODALITÉS DE PAIEMENT**

L'inscription et le paiement peuvent être effectués par carte bancaire, virement bancaire, BancomatPay et Satispay, sur les sites [www.valmaremolatrail.it](http://www.valmaremolatrail.it) et/ou [wedosport.net](http://wedosport.net).

Les inscriptions pour les 6 et 7 février 2027 doivent être réglées en espèces.

Pour toute question relative à votre inscription, veuillez envoyer un courriel à [iscrizioni@wedosport.net](mailto:iscrizioni@wedosport.net).

## **ART. 10) FRAIS D'INSCRIPTION**

### **COURSES DE 54/35/24/16 KM**

**Les inscriptions seront ouvertes du 17 au 19 septembre 2026** (avec une campagne de lancement sur le site [www.valmaremolatrail.it](http://www.valmaremolatrail.it))

- 54 km : 57,00 €
- 35 km : 32,00 €
- 24 km : 22,00 €
- 16 km : 17,00 €

**Du 20 septembre au 30 novembre 2026,** sur [www.valmaremolatrail.it](http://www.valmaremolatrail.it) et/ou [wedosport.net](http://wedosport.net)

- 54 km : 67,00 €
- 35 km : 42,00 €
- 24 km : 32,00 €
- 16 km : 22,00 €

**Du 1er décembre 2026 au 18 janvier 2027,** sur [www.valmaremolatrail.it](http://www.valmaremolatrail.it) et/ou [wedosport.net](http://wedosport.net)

- 54 km : 72,00 €
- 35 km : 47,00 €
- 24 km : 37,00 €



- 16 km : 24,00 €

**Du 19 janvier au 3 février 2027**, sur [www.valmaremolatrail.it](http://www.valmaremolatrail.it) et/ou [wedosport.net](http://wedosport.net)

- 54 km : 85,00 €
- 35 km : 55,00 €
- 24 km : 45,00 €
- 16 km : 30,00 €

**Les mêmes tarifs que ci-dessus s'appliqueront les 6 et 7 février 2027.**

**Une réduction de 10 % sera accordée à chaque équipe comptant au moins 10 athlètes inscrits simultanément..**

Les frais d'inscription comprennent :

- un pack course (sous réserve de disponibilité),
- le repas de pâtes sur la Piazza Castello,
- les douches chaudes,
- les rafraîchissements après la course,
- le dossard,
- l'organisation sportive (contrôleurs, signaleurs, commissaires de course, directeur de course, etc.), le personnel médical et de sécurité (médecins, infirmiers, secouristes), les rafraîchissements programmés, l'assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur et l'assurance accident du participant pour toute la durée de la course.

Randonnée dans la forêt de chênes-lièges : course/marche récréative non compétitive

à allure libre, 8 km, 300 m de dénivelé positif, 10 €

#### **ART. 11) NOMBRE DE PARTICIPANTS ADMISSIBLES.**

Le nombre de participants à la « Val Maremola Trail Ultra ed 4 » est limité à **200** athlètes.



Un minimum de 30 athlètes inscrits est requis pour cette course ; si ce nombre n'est pas atteint, la course sera annulée.

Les personnes ayant déjà réglé leurs frais d'inscription ont deux options :

S'inscrire à la course de 35 km, en conservant le tarif d'inscription correspondant à la date d'inscription initiale, et le remboursement de la différence, déduction faite des frais bancaires.

Annuler son inscription, et le montant payé sera remboursé, déduction faite des frais bancaires.

Le nombre de participants à la « Val Maremola Long Trail ed 15 » est limité à **300** athlètes.

Le nombre de participants à la « Val Maremola Medium Trail ed 2 » est limité à **300** athlètes.

Le nombre de participants à la « Val Maremola Short Trail ed. 11 » est limité à **300** athlètes.

**Les animaux ne sont pas autorisés dans les courses de 54/35/24/16 km.**

## **ART. 12) NON-PARTICIPATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**

L'inscription est personnelle et définitive ; aucun changement de dossard ni de nom n'est autorisé.

Les modifications de distance sont autorisées, mais aucun remboursement ne sera effectué.

Les frais d'inscription ne sont en aucun cas reportables à l'édition suivante.

En cas d'empêchement, l'annulation doit être notifiée par écrit à [info@valmaremolatrail.it](mailto:info@valmaremolatrail.it).

Les options de remboursement suivantes sont disponibles :

- Annulation avant le 10 janvier 2027 : remboursement de 50 %.
- Annulation avant le 24 janvier 2027 : remboursement de 30 %.
- Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation intervient moins de 13 jours avant le départ.



**Aucun remboursement ne sera effectué pour les demandes formulées après le 24 janvier 2026.**

En cas d'annulation de l'événement pour cause de force majeure, notamment en cas d'urgence médicale, l'organisation ne pourra garantir aucun remboursement, les frais déjà engagés étant irrécupérables.

En cas de non-participation pour cause de blessure osseuse ou articulaire, l'athlète devra envoyer une copie du certificat médical, daté du jour de la course ou non, attestant de son état et précisant le pronostic, à l'adresse [info@valmaremolatrail.it](mailto:info@valmaremolatrail.it).

Une fois l'incapacité de participation de l'athlète certifiée, celui-ci aura la possibilité de s'inscrire à la prochaine édition de la compétition, sur une distance équivalente, avec une réduction de 40 % sur les frais d'inscription.

Tout remboursement, net de frais bancaires, sera effectué au plus tard le 30 avril 2027.

## **ART. 13) ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

La course de 54 km, outre le fait qu'elle emprunte en grande partie les mêmes itinéraires que les courses de 35 km, 24 km et 14 km, se déroule, du km 10 au km 29, sur un parcours de moyenne montagne à moins de 900 mètres d'altitude (sentier de Terre Alte), où des conditions météorologiques difficiles peuvent survenir. Le reste de la course se déroule sur le versant de Gorra (Finale Ligure), le promontoire maritime de Borgio-Verezzi, le massif du Monte Grosso à Tovo San Giacomo-Pietra Ligure, et de Bruxa Crava à Termini, sur les communes de Tovo San Giacomo et Giustenice-Magliolo, où aucune précipitation ni condition météorologique particulièrement défavorable n'est prévue. Pour la sécurité des participants, les organisateurs exigent l'équipement suivant :

### **Sentier Val Maremola Ultra édition 4**

- Couverture de survie
- Sifflet
- Pantalon long ou pantacourt avec chaussettes montantes
- Sac à dos
- Lampe frontale
- Veste imperméable à capuche



- Trousse de premiers secours (bandage élastique, pansements, gaze)
- T-shirt thermique à manches longues
- Gants
- Bandana
- Réserve d'eau (au moins 1 litre)
- Ravitaillement pour la randonnée
- 
- Gobelet ou autre récipient personnel adapté
- Téléphone portable (indiquez le numéro d'urgence de l'organisation, ne masquez pas le numéro et n'oubliez pas de partir avec une batterie chargée)

### **Sentier long Val Maremola, édition 15**

- Couverture de survie
- Sifflet
- Sac à dos / Sac banane
- Veste imperméable à capuche
- Trousse de premiers secours (pansements, compresses)
- Sous-vêtement thermique à manches longues
- Réserve d'eau (au moins 0,5 litre)
- Réserve de nourriture
- Verre ou autre récipient personnel adapté
- Téléphone portable (enregistrez le numéro d'urgence de l'organisation ; ne masquez pas le numéro et assurez-vous d'avoir une batterie chargée au départ)

### **Sentier moyen Val Maremola, édition 2**

- Couverture de survie



- Sifflet
- Sac à dos / Sac banane
- Veste imperméable à capuche
- Trousse de premiers secours (pansements, compresses)
- Réserve d'eau (au moins 0,5 litre)
- Réserve de nourriture
- Verre ou autre récipient personnel adapté
- Téléphone portable (enregistrez le numéro d'urgence de l'organisation ; ne masquez pas le numéro et assurez-vous d'avoir une batterie chargée au départ)

### **Sentier court Val Maremola 11**

- Sac à dos / Sac banane
- Couverture de survie
- Téléphone portable (enregistrez le numéro d'urgence de l'organisation ; ne masquez pas le numéro et assurez-vous de partir avec une batterie chargée).

En s'inscrivant, chaque coureur s'engage à porter tout l'équipement requis, listé ci-dessous, pendant toute la durée de la course, sous peine de disqualification.

Des contrôles inopinés seront effectués le long du parcours afin de vérifier le respect du règlement. Toute personne ne respectant pas le règlement sera disqualifiée.

Pour la course de 53 km, le contrôle de l'équipement sera effectué lors du retrait des dossards.

### **ART. 14) DOSSARDS**

Chaque dossard sera remis individuellement à chaque participant sur présentation des documents suivants :

- Pièce d'identité avec photo
- Copie d'un certificat médical valide (si non déjà téléchargé/envoyé)
- Frais d'inscription.

Chaque athlète est tenu de consulter sa boîte de réception (indiquée lors de l'inscription) au moins une fois par jour dans les jours précédant l'événement.



Avant le départ, chaque coureur doit passer par les portiques d'entrée de la zone de départ fermée pour s'enregistrer. À défaut, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ et ne figurera pas au classement final.

Le dossard doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course. Il doit donc être porté par-dessus tous les vêtements et ne doit en aucun cas être attaché à un sac ou à la jambe (cela facilite également les contrôles le long du parcours sans être arrêté).

Les logos des sponsors ne doivent être ni modifiés ni dissimulés.

La puce électronique est fixée au dos du dossard..

#### **ART. 15) RETRAIT DES DOSSARDS**

SAMEDI 6 FÉVRIER DE 11H30 À 19H00 – RETRAIT DES DOSSARDS ET DES KITS DE COURS À TOUS LES POINTS SIGNATURES DE LA PIAZZA SAN NICOLÒ.

DIMANCHE 7 FÉVRIER DE 5H00 À 9H00 – RETRAIT DES DOSSARDS ET KITS DE COURS – DISTRIBUTION DES SACS AU THÉÂTRE MUNICIPAL GUIDO MORETTI, VIA IV NOVEMBRE, PIETRA LIGURE.

#### **ART. 16) SAC AVEC BANDE PERSONNELLE.**

TOUS LES ÉQUIPEMENTS DANS LE COULOIR DOIT ÊTRE PLACE IN AN/DES SAC(S) ET PEUT ÊTRE DÉPOSÉ SUR LE SITE, DANS LA ZONE DÉSIGNÉE PAR L'ORGANISATION.

L'ORGANISATION POURERA ENSUITE FUNCTIONNÉE JUSQU'À CE QUE LE GARAGE SOIT PLEIN.

En cas de retard, l'organisation ne fournira pas de sacs donc les sacs ne seront pas renvoyés à votre domicile



## **ART. 17) Balisage du sentier**

Pour être visibles de nuit, les panneaux sont munis d'éléments réfléchissants qui renvoient la lumière des phares.

Par respect pour l'environnement, des panneaux amovibles seront utilisés. Ils seront composés de ruban adhésif, de flèches et d'une peinture écologique (sur asphalte) à décoloration rapide.

**ATTENTION : Si vous ne voyez pas le panneau à 200 mètres, faites demi-tour.**

## **ART. 18) MODIFICATIONS DE PARCOURS**

### **ANNULATION DE LA COURSE**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou l'emplacement des postes de secours et de ravitaillement à tout moment et sans préavis.

Ils se réservent également le droit d'annuler la course à tout moment pour des raisons de sécurité.

Ces décisions seront communiquées exclusivement sur notre site internet si elles sont prises avant la date de départ prévue.

En cas de conditions météorologiques défavorables (forte dépression, fortes pluies, risque d'orages violents, etc.) et/ou pour des raisons de sécurité, le départ pourra être reporté d'une heure maximum. Dans le cas contraire, la course sera annulée.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'interrompre la course en cours.



Toutes les décisions seront prises par un jury composé au minimum du juge de course, du directeur de course et du coordinateur de sécurité.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations de course intervenant dans les 14 jours précédant la date de départ.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de modification du parcours ou d'interruption de la course.

## **ART. 19) SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE**

Des membres de l'organisation seront présents tout au long du parcours, et plusieurs postes de premiers secours seront installés sur l'ensemble du trajet, reliés par radio ou téléphone au directeur de course.

La base de Pietra L., des ambulances, la protection civile et un médecin responsable seront présents tout au long du parcours pendant toute la durée des courses.

Tout coureur blessé ou en difficulté peut demander de l'aide :

- en se rendant à un poste de secours ou à un point de ravitaillement ;
- en appelant le numéro d'urgence figurant sur son dossard ;
- en demandant à un autre coureur d'appeler les secours. Tout coureur qui aperçoit une personne en difficulté doit immédiatement appeler le numéro d'urgence figurant sur son dossard et alerter les services d'urgence.
- Les athlètes blessés ou présentant des contusions ne peuvent pas être transportés par véhicule privé ; ils doivent utiliser les véhicules d'urgence mis à disposition par l'organisation..

La sécurité des athlètes pendant l'attente dépendra de leur comportement et de l'utilisation du matériel obligatoire contenu dans leur sac à dos.

Tout coureur qui appelle les secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à respecter leurs décisions.



Tous les concurrents doivent rester sur les sentiers balisés.

Tout concurrent qui s'écarte volontairement des sentiers balisés est dégagé de toute responsabilité envers les organisateurs.

La participation à la course relève, en tout état de cause, de l'entière responsabilité de chaque concurrent. En s'inscrivant, les concurrents renoncent à tout recours et/ou action contre les organisateurs en cas de décès et/ou de blessure, qu'ils soient personnels, matériels ou autres, ainsi qu'en cas de toute autre conséquence liée à la course.

#### **ART. 20) POINTS DE CHRONOMÉTRAGE**

Le chronométrage sera effectué aux endroits suivants :

##### **Val Maremola Trail Ultra ed 4 : 54 km, 2 700 m de dénivelé positif**

- Départ : quai du front de mer, Via Don Giovanni Bado
- Point de contrôle intermédiaire : Cresta Mario, km 18
- Point de contrôle intermédiaire : km 36,8 – Loc. Vain – Tovo S.G
- Arrivée : Piazza San Nicolò – Pietra Ligure

##### **Val Maremola Long Trail ed 15 : 35 km, 1 800 m de dénivelé positif**

- Départ : quai du front de mer, Via Don Giovanni Bado
- Point de contrôle intermédiaire : km 16,1 – Loc. Vain – Tovo S.G.
- Arrivée à la Piazza San Nicolò – Pietra Ligure

Aucun pointage intermédiaire ne sera effectué pour les courses suivantes :

##### **Val Maremola Medium Trail ed 2 : 24 km, 1 200 m de dénivelé positif**

- Départ de l'embarcadere du front de mer, Via Don Giovanni Bado
- Arrivée à la Piazza San Nicolò – Pietra Ligure

##### **Sentier court Val Maremola, édition 11 : 16 km, dénivelé positif : 700 m**



- Départ : quai du front de mer, Via Don Giovanni Bado
- Arrivée : Piazza San Nicolò – Pietra Ligure

**Course en forêt de chênes-lièges : 8 km, dénivelé positif : 300 m - Course non compétitive**

- Départ : quai du front de mer, Via Don Giovanni Bado
- Arrivée : Piazza San Nicolò – Pietra Ligure

**ART. 21) POINTS DE RAVITAILLEMENT**

**Ultra-trail Val Maremola, édition 4 54 km 2700 dénivelé**

- Refuge Cascina Porro (km 15) solides et liquides
- Via Morelli – Tovo S.G. (km 35) solides et liquides
- Braciale – Gorra (km 39,5) Liquides
- Piazza Sant'Agostino – Verezzi (km 45,8) solides et liquides

**Grand Sentier du Val Maremola éd. 15 35 km 1800 dénivelé**

- Via Morelli – Tovo S.G. (km 14,6) solides et liquides
- Braciale – Gorra (km 17,9) Liquides
- Piazza Sant'Agostino – Verezzi (km 21) solides et liquides

**Sentier Moyen Val Maremola éd. 2 24 km 1200 dénivelé**

- Localisation Braciale (9,1 km) liquides
- Piazza Sant'Agostino- Verezzi (15,5 km) solides et liquides

**Val Maremola Short Trail éd.11 16 km 700 D+**

- Via Morelli – Tovo San Giovanni (8 km) solides et liquides



### **Course à pied dans la forêt de chênes-lièges 8 km 300 D Course non compétitive**

- Quagliodromo – Tovo San Giovanni (3,5 km) Liquides

### **ART. 22) TEMPS LIMITE**

#### **Val Maremola Trail Ultra éd. 4 - 54 km - 2700 D+**

- Temps limite : 3 h 30 au km 18, Cresta Mario-Giustenice
- Temps limite : 6 h 30 au km 36,8, Loc. Vain – Tovo S.G.

#### **Val Maremola Long Trail éd. 15 - 35 km - 1800 D+**

- Temps limite : 3 h 30 au km 17,1, Loc. Vain – Tovo S.G.

### **ART. 23) TEMPS MAXIME**

#### **Val Maremola Trail Ultra éd. 4 - 54 km - 2700 D+**

Temps maximum pour la course : 11 heures

#### **Val Maremola Long Trail éd. 15 35 km 1800 D+**

Durée maximale de la course : 6 h 30

#### **Val Maremola Medium Trail ed. 2 24 km 1200 D+**

Durée maximale de la course : 4 h 30

#### **Val Maremola Short Trail ed. 11 16 km 700 D+**

Durée maximale de la course : 3 h 30

### **ART. 24) SEMI-AUTONOMIE**

Les points de ravitaillement seront approvisionnés en boissons et en nourriture conformément au règlement.

Pour boire, veuillez utiliser un contenant personnel adapté.

Seule de l'eau plate sera utilisée pour remplir les gourdes ou les Camelbaks.

Chaque coureur doit s'assurer d'avoir la quantité d'eau nécessaire au départ et à chaque point de ravitaillement pour atteindre le point suivant.



Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par une personne autre qu'un participant inscrit.

#### **ART. 25) DOUCHES**

Des douches sont mises à la disposition de tous les athlètes au complexe sportif situé Viale della Repubblica.

Une navette assurera le transport des athlètes entre le complexe sportif et le lieu de la course le jour de celle-ci.

#### **ART. 26) REPAS**

Un repas gratuit sera offert à la fin de la compétition, réservé aux athlètes des courses de 54 km, 35 km et 24 km. Ce service sera disponible jusqu'à 17h00.

Pour bénéficier de ce service d'après-course, les athlètes doivent présenter leur dossard.

Pour les courses du dimanche, les participants souhaitant utiliser un ticket repas devront s'acquitter de 10 € pour la course de 16 km et de 12 € pour leurs accompagnateurs, quelle que soit la course. Ce service est payable au point de restauration ou lors de l'inscription en ligne.

Les repas seront servis sur la Piazza Castello, gérés par l'Istituto Alberghiero ISS Migliorini-Da Vinci.

À l'issue de chaque course, une collation sera offerte aux athlètes.

#### **ART. 27) ABANDON ET RÉINSCRIPTION**

En cas d'abandon en cours de course, le concurrent doit se rendre au point de contrôle le plus proche ou attendre le passage des balayeurs, signaler son abandon en s'enregistrant, et les organisateurs se chargeront de son retour à Pietra Ligure.



Si l'abandon n'est pas signalé et que les recherches du coureur s'ensuivent, tous les frais occasionnés seront à la charge du coureur.

### **ART28) Contrôles antidopage**

Tout concurrent peut être soumis à un contrôle antidopage pendant la course ou à son arrivée. Tout résultat positif entraînera une disqualification immédiate.

### **ART 29) Pénalités et disqualifications**

Les contrôleurs présents le long du parcours sont habilités à vérifier l'équipement obligatoire et à s'assurer du respect du règlement. Toute irrégularité, y compris celles constatées sur les images vidéo reçues par les organisateurs après la course, pourra entraîner une disqualification ou des pénalités.

Seuls les concurrents ayant franchi la ligne d'arrivée à Pietra L. et s'étant fait enregistrer à l'arrivée seront inclus dans le classement.

### **ART30) Pénalités**

La disqualification immédiate, avec retrait du dossard à la seule discrétion du jury, sera appliquée pour les infractions suivantes :

- Assistance personnelle non autorisée (porteur d'eau, lièvre, etc.)
- Absence d'équipement obligatoire au départ
- Absence d'un élément d'équipement obligatoire lors d'un contrôle pendant la course. • Non-respect du contrôle au point de contrôle ou arrivée à un point de contrôle après le délai imparti.
- Utilisation d'un moyen de transport.
- Abandon de déchets et/ou dégradation de la zone par le concurrent.
- Défaut de porter assistance à un concurrent en danger.
- Dopage ou refus de se soumettre à un contrôle antidopage.
- Insultes ou menaces envers les membres de l'organisation.
- Refus de se soumettre à un examen médical à tout moment de la course.
- État physique ou mental incompatible avec la poursuite de la course.
- Comportement dangereux.



- Raccourcissement du parcours.

### **ART. 31) RÉCLAMATIONS**

Les réclamations seront acceptées si elles sont soumises par écrit dans les trente minutes suivant l'affichage des résultats provisoires par le Directeur de Course à l'arrivée, moyennant des frais de 50,00 €, remboursables si la réclamation est jugée fondée.

### **ART. 32) JURY DE COURSE**

Il sera composé de :

- un juge de course, au moins une personne choisie parmi les officiels des points de contrôle et toute autre personne compétente jugée utile par le Directeur de Course.

Le jury est chargé de statuer, dans un délai compatible avec les exigences de la course, sur tout litige ou disqualification survenant pendant la course, après avoir entendu la personne concernée. Les décisions sont sans appel. La décision sera validée par la signature du Directeur de Course. Une fois les réclamations soumises selon les modalités et dans le délai prévus à l'article 31 examinées, le jury annoncera les résultats définitifs.

### **ART. 33) ASSURANCE**

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'événement.

Il est conseillé à chaque concurrent de souscrire une assurance accident personnelle pour toute la durée de la compétition..

**La participation à la course relève de la seule responsabilité de chaque concurrent. En s'inscrivant, les concurrents renoncent à tout recours et/ou action contre les organisateurs et l'organisation en cas de décès et/ou de blessure, que ce soit pour eux-mêmes, pour autrui ou pour des dommages matériels, ainsi que pour toute autre conséquence découlant de la course.**

**Lors de leur inscription en ligne, les athlètes doivent signer une décharge de responsabilité.**



## **ART. 34) DOSSARDS**

Les **200** premiers participants à l'Ultra Trail Val Maremola (54 km, 2 700 m de dénivelé positif) recevront un dossard contenant du matériel technique et/ou des produits locaux.

Les **300** premiers participants à l'Ultra Trail Val Maremola (35 km, 1 800 m de dénivelé positif) recevront un dossard contenant du matériel technique et/ou des produits locaux.

Les **300** premiers participants à l'Ultra Trail Val Maremola (24 km, 1 200 m de dénivelé positif) recevront un dossard contenant du matériel technique et/ou des produits locaux.

Les **300** premiers participants à l'Ultra Trail Val Maremola (16 km, 700 m de dénivelé positif) recevront un dossard contenant du matériel technique et/ou des produits locaux.

## **ART. 35) RÉCOMPENSES**

Un classement général hommes et femmes sera établi en fonction des temps intermédiaires et du classement général.

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de la Val Maremola Trail Ultra Edition 4 recevront des produits locaux et/ou techniques.

Chaque participant recevra un prix de participation.

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de la Val Maremola Long Trail Edition 15 recevront des produits locaux et/ou techniques.

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de la Val Maremola Medium Trail Edition 2 recevront des produits locaux et/ou techniques.

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de la Val Maremola Short Trail Edition 11 recevront des prix.



Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de la course Corri nelle sughereta recevront des prix.

Aucun prix en espèces ne sera remis.

**Les prix seront remis uniquement lors de la cérémonie de remise des prix.**

**L'organisation n'expédiera aucun prix non réclamé.**

#### **ART. 36) DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant renonce expressément au droit d'utiliser son image pendant l'événement, ainsi qu'à tout recours contre l'organisation et ses partenaires autorisés concernant l'utilisation de son image.

Ce document s'inspire du Manifeste italien du trail et des Directives italiennes de course en sentier.

#### **ART. 37) ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE**

La participation au « Val Maremola Trail » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, du Manifeste italien du trail et des Directives italiennes de course en sentier. Activité hors stade - UISP NATIONAL ATHLETICS - code d'activité 01 E - Course en sentier.

